

Association Saint Joseph



## Projet Associatif de l'Association Saint Joseph



---

**Association Saint Joseph**  
30, rue Anne-Marie Javouhey  
60120 Le Mesnil Saint Firmin  
[www.association-st-joseph.fr](http://www.association-st-joseph.fr)





L'Association Saint Joseph a été créée en 1981, par la Congrégation Saint Joseph de Cluny, afin de poursuivre la mission de la Maison d'Enfants Anne-Marie Javouhey au Mesnil Saint Firmin.

C'est une Association d'inspiration chrétienne qui regroupe des représentants de la Congrégation et des membres laïques bénévoles.

## **L'histoire**

Anne-Marie Javouhey (1779-1851), fondatrice de la Congrégation de Saint Joseph de Cluny, est une femme audacieuse, passionnée de l'Évangile, missionnaire, éducatrice de la jeunesse, libératrice de l'esclavage, attentive à soulager toute détresse humaine.

Les Sœurs de Saint Joseph de Cluny arrivent au Mesnil Saint Firmin auprès de Monsieur Bazin, agriculteur, ingénieur agronome ; celui-ci novateur et soucieux du bien-être des enfants, ouvre en 1821, une petite colonie agricole pour former au travail agricole les enfants confiés par des hospices ou par la Société des Amis de l'Enfance (ferme du Mesnil et ferme de Rouvroy les Merles).

En 1843, Anne-Marie Javouhey développe l'œuvre d'éducation existante et fonde l'Etablissement actuel.

En 1859, l'orphelinat des filles est créé et approuvé par décret impérial le 31 mars.

En 1909, l'effectif est de 65 garçons et 120 filles.

En 1914-1918, évacuation des enfants dans les Communautés religieuses de Paris, Alençon et Chamblanc.

En 1938 : Reconnaissance d'utilité publique de l'Etablissement

Dans les décennies 1940-1960, ont fonctionné une école primaire privée catholique et un cours d'enseignement ménager, accueillant aussi des enfants des villages alentours.

En 1940, l'évacuation des enfants ne peut se réaliser.

En 1947, l'orphelinat est mixte et accueille 130 enfants.

En 1953, l'orphelinat devient Maison d'Enfants à Caractère social.

En 1978, agrément du Département de l'Oise pour 68 enfants.

En 1981, création de l'Association Saint Joseph pour administrer, gérer et développer la Maison d'Enfants à l'initiative de la Congrégation et signature d'un Commodat.

En 1996, signature d'une convention d'habilitation entre l'Association et le Conseil Général de l'Oise.

En 2001, écriture du texte de Référence des établissements d'éducation de la Congrégation.

En 2004, signature d'un bail emphytéotique, entre la Congrégation et l'Association, concernant les locaux, dans le but de la rénovation et de la mise aux normes de l'établissement.

En 2005, début d'un vaste projet de travaux avec construction de bâtiments et rénovation de l'ensemble du bâti : ce programme se poursuivra jusqu'en 2008.

En 2011 : l'agrément avec le Département de l'Oise passe à 64 lits et la Convention d'Habilitation est actualisée ; la classe intégrée à l'Etablissement est fermée

En 2012 : l'agrément passe à 60 lits. Fermeture d'une unité de vie, l'Etablissement passe de 7 groupes à 6 groupes.  
Mise en conformité des textes de la loi 2002

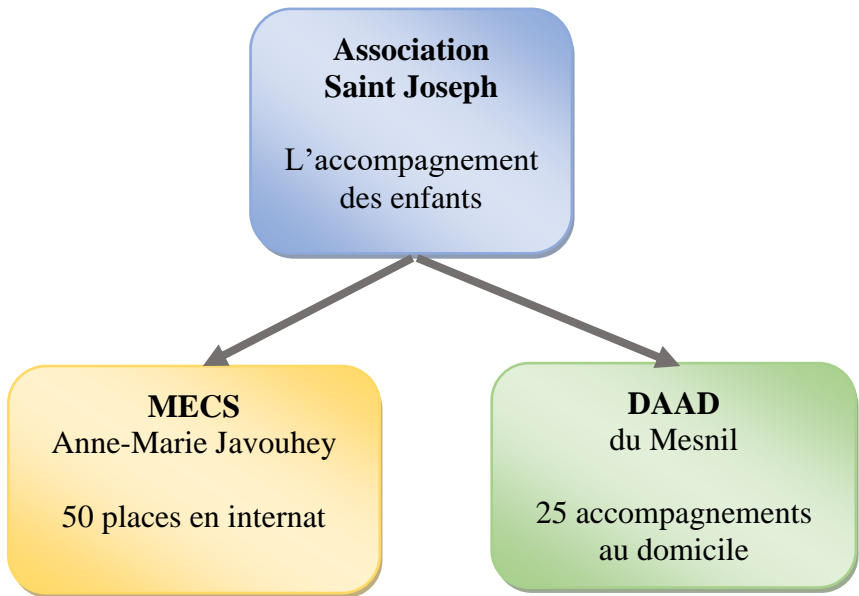
En 2015 : Vingtème anniversaire du volontariat européen à la Maison d'Enfants

En 2018 : Création d'une unité destinée aux adolescents pour accompagner les jeunes vers l'autonomie et d'un service jour pour les enfants en attente de scolarisation ou exclu temporairement de l'école.

En 2021 : Départ de la communauté des sœurs de Saint Joseph de Cluny du Mesnil Saint Firmin

L'agrément de la maison d'enfants passe à 50 lits. Fermeture d'une unité de vie pour permettre la création du Dispositif d'Aide et d'Accompagnement au Domicile (DAAD) pour le suivi de 25 enfants et leurs familles.

L'association Saint Joseph aujourd'hui :



## LE PROJET ASSOCIATIF

---

La réflexion et l'action de l'Association sont éclairées par ces mots d'Anne-Marie Javouhey : « *L'éducation consiste à permettre à l'homme d'être davantage et pas seulement d'avoir davantage ; que l'homme doit être plus, non seulement pour soi, mais aussi avec les autres et pour les autres.* »

### Les Principes et valeurs

L'Association est au service de la mission éducative de la Maison d'Enfants et du DAAD. Elle est fidèle à la pensée d'Anne-Marie Javouhey se référant au message de l'Évangile : « *Tout homme a droit au respect et à une formation humaine et spirituelle, tout homme est aimé de Dieu* ». Elle favorise la croissance de l'enfant dans une attitude de respect, de confiance. Elle veille à ce que chacun puisse développer ses qualités dans le cadre d'une éducation intégrale :

- Physiques et manuelles
- Psychologiques et intellectuelles
- Artistiques
- Morales et spirituelles
- D'ouverture aux autres

L'accueil et l'accompagnement de chaque enfant se fait dans le respect des différences, sans discrimination de culture et de religion. La place de l'enfant dans sa famille est respectée, en favorisant les liens avec ses parents, ses frères et sœurs, dans le respect des décisions judiciaires et administratives.

L'Association proposera à chaque enfant des réflexions et des actions pour l'inviter à s'ouvrir aux autres en l'aidant à se construire humainement et spirituellement.

## La Mission

L'objectif premier de l'Association est d'accueillir, au sein de la Maison d'enfants et du Dispositif d'Aide et d'Accompagnement au Domicile (DAAD), les enfants confiés provisoirement à l'Aide Sociale à l'Enfance du Département de l'Oise par décision administrative ou de justice.

En ce sens, l'Association concourt, dans l'Oise, à une mission de service public dans le cadre du schéma départemental de l'enfance et de la famille élaboré par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du Conseil Départemental de l'Oise

L'association Saint Joseph est garante des valeurs portées par la congrégation des sœurs de Saint Joseph de Cluny.

L'Association soutient dans le cadre du projet d'établissement de la maison d'enfants et du projet de service du DAAD toutes les actions visant à faciliter l'insertion dans la société. Elle participe au développement de l'éducation intégrale de l'enfant et de sa famille.

Elle favorise l'ouverture de la maison en créant des partenariats et agit pour le développement de l'éducation de l'enfant et de sa famille :

- Animations et fêtes
- Partenariat avec les Associations
- Ouverture sur le monde et à l'universel
- Actions culturelles et artistiques
- Relation avec les Elus locaux,
- Accompagnement spirituel, religieux et morale pour ceux qui le souhaitent...

*« ... en leur donnant des idées de bien-être et d'intérêt, nous avons fait naître des goûts qu'ils ne se croyaient pas capables de concevoir. »*

Anne-Marie Javouhey

## **Les moyens**

### **1) Les adhérents**

Les personnes intéressées et motivées qui adhèrent au Projet Associatif peuvent demander à entrer dans l'Association Saint Joseph.

A jour de leur cotisation, elles deviennent alors membres et participent aux Assemblées Générales.

### **2) Le Conseil d'Administration**

#### **a) Les administrateurs**

Bénévoles, ils sont élus lors de l'Assemblée Générale. Ils exercent le pouvoir que leur délèguent les adhérents de l'Association, dans l'esprit du Projet Associatif. Sous l'autorité du Président, le Conseil d'Administration gère l'Association. Il décide, en lien avec le Directeur, des orientations et des investissements qui sont nécessaires au maintien et au développement de la Maison. A ce titre ils peuvent être amenés à participer à des formations et/ou des informations par des organismes partenaires : URIOPSS FNISASIC\*

#### **b) La Congrégation des Sœurs de Saint Joseph de Cluny**

Elle est membre de droit de l'Association, dans laquelle elle témoigne du charisme d'Anne-Marie Javouhey. La représentation de la congrégation désignée par la Supérieure Provinciale, siège au Conseil d'Administration.

### **3) Les salariés**

#### **a) Le Directeur**

Le Président de l'Association décide, avec le Conseil d'Administration des modalités de recrutement du Directeur. L'embauche se fera avec l'agrément de la Congrégation.

Le Directeur doit adhérer pleinement au Projet Associatif. Il en tient compte dans le recrutement du personnel de la Maison. Il est responsable de l'application du Projet Associatif à travers le Projet d'Etablissement ; il en est le garant, il en conduit l'écriture et sa mise en œuvre.



### **b) Les cadres**

Les Cadres sont recrutés sur proposition du Directeur, après agrément du Conseil d'Administration et de la Congrégation.

### **c) Le personnel**

Les salariés de l'association, quelle que soit leur fonction, interviennent auprès des enfants dans le respect du projet associatif, du projet d'établissement et du projet de service. L'Association tient à ce que la formation continue permette aux salariés un enrichissement personnel et professionnel

## **4) Les bénévoles**

L'Association fait appel à des bénévoles qui s'engagent pour des services définis auprès des enfants. Ils sont accompagnés par les professionnels de l'Etablissement. Ils apportent, par leurs compétences et leurs expériences, une aide et une attention personnelle à l'enfant.

## **5) Les partenaires**

### **a) Le Conseil Départemental**

Des conventions régissent les relations avec le Conseil Départemental de l'Oise. Ce partenariat s'exerce pour le bien-être de l'enfant.

Le Conseil Départemental assure le financement de l'Etablissement au moyen d'un prix de journée, son montant est déterminé et réactualisé chaque année, selon la procédure budgétaire en cours.

### **b) Les collectivités locales**

Les enfants participent aux activités sportives, culturelles et à toutes autres animations organisées par la Commune du Mesnil Saint Firmin ou leurs communes. L'Association entretient de bonnes relations avec la Communauté de Communes.

### **c) La Paroisse**

Les enfants qui le souhaitent participent à la vie paroissiale (catéchèse, messes, sacrements) avec l'accord de leurs parents.

#### **d) Les établissements scolaires**

Les enfants sont scolarisés dans le regroupement scolaire et dans divers établissements scolaires publics et privés du secteur.

#### **e) Service Volontaire Européen**

Dans le cadre du partenariat avec l'Association « Visa Année Diaconale » la Maison accueille, chaque année, deux jeunes Volontaires du Service Européen, pour 10 mois. Ils participent à la vie de l'Etablissement et à l'accompagnement des enfants aux côtés des professionnels. Ils sont soutenus dans leur apprentissage de la langue et de la culture française

#### **f) Ouverture missionnaire**

Chaque année, pendant le carême, un repas « partage » est organisé au sein de l'établissement. D'autres manifestations, associant les enfants, sont également mises en œuvre pour soutenir un projet humanitaire, s'ouvrir à d'autres réalités sociales.

#### **g) Ouverture de la Maison**

Dans la mesure de ses possibilités d'accueil, l'Association favorise les projets d'ouverture au bénéfice des enfants. Elle met ses locaux à disposition de groupes extérieurs : centres de vacances, animations, formations, réunions..., moyennant une indemnité d'occupation.

### **6) Les locaux**

L'Association Saint Joseph jouit de la propriété de la Congrégation des Sœurs de Saint Joseph de Cluny au Mesnil Saint Firmin, dans le cadre d'un bail emphytéotique qui s'achèvera au 1<sup>er</sup> janvier 2034. Elle entretient les bâtiments et adapte les locaux dans l'objectif d'améliorer la mission d'accueil des enfants.

### **7) Le financement**

L'Association a un compte de fonds propres approvisionné par les cotisations des adhérents et les dons divers.

Le compte associatif finance des actions ponctuelles au bénéfice des enfants ou du personnel.

L'Association gère le budget de la Maison d'Enfants Anne-Marie Javouhey et du DAAD du Mesnil avec le directeur et les services comptables selon les règles de comptabilité en cours sous le contrôle d'un commissaire aux comptes.

L'Association vote en CA, chaque année, le montant de la cotisation qu'elle verse à la tutelle selon le barème établi par elle.

## **8) Evaluation**

Le Projet Associatif a été validé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 21 octobre 2022.

Le Projet Associatif n'est pas figé. Une relecture régulière en lien avec l'actualisation du projet d'Etablissement sera mise à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil d'Administration

## **L'Association St Joseph est en lien avec les organismes suivants :**

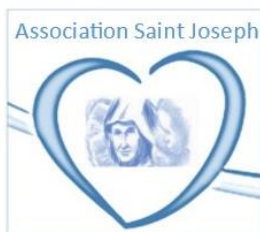
- L'U.R.I.O.P.S.S. (Union de Regroupement des Institutions et Œuvres Privées du Secteur Social)
- La F.N.I.S.A.S.I.C. (Fédération Nationale des Institutions de Santé et d'Action Sociale d'Inspiration Chrétienne)
- L'Association VISA/Année diaconale (Volontariat International au Service des Autres)
- L'A.D.P.E.O. (Association des Directeurs de la Protection de l'Enfance de l'Oise)
- L'Association Diabolo
- Thème et variation

## **Références des textes annexes :**

- la reconnaissance d'utilité publique : Journal Officiel du 13 mai 1938
- les statuts de l'Association : déposés le 19 juin 1981
- la Convention entre la Congrégation Saint Joseph de Cluny et l'Association : 29 août 1981
- le texte de référence de la Congrégation en 2001
- l'arrêté d'habilitation : 1<sup>er</sup> juillet 1993
- la Convention d'habilitation du 13 février 1996
- le bail emphytéotique du 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour 30 ans



Maison d'Enfants  
Anne-Marie Javouhey



**Association Saint Joseph**  
30, rue Anne-Marie Javouhey  
60120 Le Mesnil Saint Firmin  
tél. 03.44.51.90.53 / [mecs@association-st-joseph.fr](mailto:mecs@association-st-joseph.fr)